

Niederanven, le 18 avril 2024

## AVIS AU PUBLIC

(EAU-AUT-24-0340)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le **Service aménagement et renaturation de l'Administration de la gestion de l'eau** a adressé une demande d'autorisation portant sur *la revitalisation d'un tronçon de 250 mètres du cours d'eau « Bouneschbaach »* à Niederanven à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 18 avril 2024 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fréd Ternes



le secrétaire,



Bob Scholtes